

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 24 octobre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 24 octobre 2022, à 18h00, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S mesdames les conseillères, Agathe Lévesque, Lynn Robitaille, Jennie Fortier et messieurs les conseillers, Michel Hudon, Robin Boucher, Jean-François Paradis tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE madame la directrice générale et greffière-trésorière Julie Dubé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à l'article 156 du Code municipal, la séance est ouverte à 18h03 par monsieur le maire Jean-François Fortin.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-10-285

Il est proposé par madame Jennie Fortier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024 – 2^E ANNÉE

Le rôle triennal 2022-2023-2024 d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Flavie pour le 2^e deuxième exercice financier a été déposé au bureau municipal.

4. RÉAMÉNAGEMENT DE L'EDIFICE MUNICIPAL :

4.1 OCTROI DE MANDAT À ENGLOBE ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire procéder au réaménagement de son édifice municipal et que plusieurs professionnels sont nécessaires à la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire recourir à des services professionnels pour une étude géotechnique ;

2022-10-286

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement de mandater la firme ENGLOBE pour un montant de 20 225 \$, plus taxes.

4.2 OCTROI DE MANDAT À ASSELIN ET ASSELIN, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire procéder au réaménagement de son édifice municipal et que

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 24 octobre 2022

plusieurs professionnels sont nécessaires à la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire recourir à des services professionnels pour des services d'arpentage ;

2022-10-287

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement de mandater la firme ASSELIN & ASSELIN, ARPENTEURS GÉOMÈTRES pour un montant de 9 865 \$, plus taxes.

4.3 OCTROI DE MANDAT À GICLEURS DE L'EST ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire procéder au réaménagement de son édifice municipal et que plusieurs professionnels sont nécessaires à la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire recourir à des services professionnels pour effectuer un test de débit ;

2022-10-288

Il est proposé par madame Jennie Fortier et résolu unanimement de mandater la firme PLOMBERIE ST-PIE X INC, GICLEURS DE L'EST pour un montant de 1 999,99 \$, plus taxes.

4.4 OCTROI DE MANDAT A GOULET & LEBEL ARCHITECTES ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire procéder au réaménagement de son édifice municipal et que plusieurs professionnels sont nécessaires à la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire recourir à des services professionnels en architecture ;

2022-10-289

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement de mandater la firme GOULET & LEBEL, pour les plans et devis définitifs et les services durant la construction pour un montant de 99 700 \$, plus taxes.

4.5 OCTROI DE MANDAT A STANTEC ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire procéder au réaménagement de son édifice municipal et que plusieurs professionnels sont nécessaires à la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire recourir à des services professionnels en ingénierie ;

2022-10-290

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement de mandater la firme STANTEC, pour les plans et devis

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 24 octobre 2022

d'ingénierie, la surveillance durant l'appel d'offres et la surveillance de chantier pour un montant de 100 000 \$, plus taxes.

5. APPUI AU PARC DE LA RIVIÈRE MITIS POUR LEUR PROJET : *JARDIN DU LITTORAL* SUR LES TERRAINS VACANTS SITUÉS, ANCIENNEMENT AU 698 ET, AU 702 ROUTE DE LA MER

CONSIDÉRANT le projet de *jardin du littoral* du Parc de la rivière Mitis qui propose une approche paysagiste pour la restauration des écosystèmes côtiers ;

CONSIDÉRANT QUE la communauté côtière de Sainte-Flavie a été grandement affectée par la tempête de 2010 et que depuis, plusieurs maisons ont dû être démolies et que d'autres devront être déménagés très prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE le déménagement de ces maisons côtières laisse derrière des terrains vacants vides et sans végétation;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à restaurer et offrir à la population de nouveaux lieux d'accès au fleuve où ils pourront redécouvrir la beauté du littoral ;

CONSIDÉRANT QU'en exploitant la beauté de la nature, ce site deviendra une source d'inspiration et de sensibilisation pour la population ;

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la rivière Mitis désire déposer au *Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent du fonds d'Action Saint-Laurent*, pour la restauration et la mise en valeur des lots sis aux numéros civiques suivants : 698-702, à Sainte-Flavie ;

2022-10-291

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie et contribue audit projet et qu'elle lui souhaite une suite favorable et beaucoup de succès.

6. ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE SISE AU 850 ROUTE DE LA MER À MONT-JOLI APPARTENANT À PÊCHES ET OCÉANS CANADA (MPO)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de Pêches et Océans Canada désire disposer de l'immeuble suivant : la « Maison Blanche » située sur le territoire de l'institut Maurice-Lamontagne (IML), à Mont-Joli ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Sainte-Flavie à acquérir l'immeuble, propriété du ministère de Pêches et Océans Canada, afin de la préserver comme faisant partie du patrimoine et pour cette raison, elle s'engage à déménager la bâtisse à l'extérieur du site de l'Institut Maurice-Lamontagne aux conditions du ministère ;

2022-10-292

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement :

QUE la Municipalité est consentante à prendre possession de l'immeuble dans son état actuel ;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 24 octobre 2022

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les frais de transport inhérent à l'acquisition de l'immeuble ;

QUE les parties s'entendent à qualifier les items à disposer comme des biens immeubles.

7. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA PÉPINIÈRE DESCHÊNES POUR L'ACHAT D'ARBRES

2022-10-293

Il est proposé par madame Lynn Robitaille d'autoriser le paiement à la PÉPINIÈRE DESCHÊNES, pour l'achat de trois (3) épinettes bleues du Colorado, pour un montant de 1 275 \$, plus taxes.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-10-294

Il est proposé par madame Agathe Lévesque de lever la séance à 18h51.

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2022-10-285 à 2022-10-294 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANCOIS FORTIN
Maire

JULIE DUBÉ
Directrice générale /
greffière-trésorière